



PROVINCE DE QUÉBEC

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AVRIL 2020

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Boisbriand, tenue à huis clos le 7 avril 2020 à 19 h 30 et à laquelle assistent les membres du conseil : M. FRANÇOIS CÔTÉ, M. ÉRICK RÉMY, MME CHRISTINE BEAUDETTE, M. JONATHAN THIBAUT, M. DANIEL KAESER, MME KARINE LARAMÉE, M. JEAN-FRANÇOIS HECQ, MME LORI DOUCET formant quorum sous la présidence de la mairesse MARLENE CORDATO.

Les membres du conseil assistent à la séance par vidéo conférence leur permettant d'y participer simultanément, de délibérer et voter conformément à l'arrêté ministériel numéro 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux du 15 mars 2020.

Le directeur général par intérim et la greffière assistent également à la séance par vidéo conférence.

La séance est ouverte à 20 heures.

Madame la mairesse prononce une allocution portant sur la pandémie.

Madame la mairesse invite les citoyens à observer un moment de réflexion en mémoire des personnes suivantes :

- madame Nora Savoie, décédée le 6 mars à l'âge de 76 ans;
- monsieur Michel Desjardins, décédé le 9 mars à l'âge de 76 ans;
- madame Nicole Toupin née Dubuc, décédée le 17 mars à l'âge de 74 ans;
- madame Rita Di Monte née Di Marco, décédée le 21 mars à l'âge de 86 ans;
- madame Carole Legault née Guillemette, décédée le 24 mars à l'âge de 63 ans;
- monsieur Pierre Bernatchez, décédé le 25 mars à l'âge de 59 ans;
- madame Germaine Chartrand née Taillefer, décédée le 31 mars à l'âge de 91 ans.

RÉSOLUTION 2020-04-127
ORDRE DU JOUR

PROPOSÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

De modifier l'ordre du jour par l'ajout des sujets suivants :

13.1 **Plan municipal de sécurité civile** – activer le Plan municipal de sécurité civile;

13.2 **Politique sur l'encadrement des processus d'interaction et de communication entre les membres du conseil et les fonctionnaires –**
Modification de la Politique;

37.1 **Poste de directeur général** – Nomination de monsieur André Lapointe au poste de directeur général;

37.2 **Organigramme de la Ville** – Modification de l'organigramme général de la Ville

D'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

Adoptée

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Les citoyens ont été invités à compter du 2 avril dernier à soumettre leurs questions par écrit en raison de la tenue à huis clos de la séance du conseil municipal.

La présidente répond à toute question reçue par écrit relative aux affaires de la Ville non prévues à l'ordre du jour de la séance.

RÉSOLUTION 2020-04-128 REPORT DE L'AUDITION ET DE LA DÉCISION SUR UNE DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES – RUE D'ANNEMASSE – ZONE C-3 406 – DOSSIER 2001-DM-396

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

DE reporter à la séance du 5 mai 2020, l'audition et la décision sur la demande de dérogations mineures relative au bâtiment commercial à être érigé sur le lot 6 277 553 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, ayant front sur la rue d'Annemasse.

Adoptée

RÉSOLUTION 2020-04-129 PROCÈS-VERBAL – SÉANCE DU CONSEIL

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mars 2020 tel que soumis.

Adoptée

RÉSOLUTION 2020-04-130
RÈGLEMENT RV-1441-082 – ADOPTION

ATTENDU que le règlement a été précédé du dépôt d'un projet et d'un avis de motion donné à la séance du conseil municipal du 3 mars 2020;

ATTENDU que la présidente de la séance a mentionné l'objet et la portée du règlement;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'adopter le Règlement RV-1441-082 modifiant diverses dispositions du Règlement RV-1441 sur le zonage.

Adoptée

RÉSOLUTION 2020-04-131
RÈGLEMENT RV-1590-4 – ADOPTION

ATTENDU que le règlement a été précédé du dépôt d'un projet et d'un avis de motion donné à la séance du conseil municipal du 3 mars 2020;

ATTENDU que la présidente de la séance a mentionné l'objet et la portée du règlement;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'adopter le Règlement RV-1590-4 modifiant le Règlement RV-1590 sur le service de collecte des matières résiduelles.

Adoptée

RÉSOLUTION 2020-04-132
RÈGLEMENT RV-1678 – ADOPTION

ATTENDU que le règlement a été précédé du dépôt d'un projet et d'un avis de motion donné à la séance du conseil municipal du 3 mars 2020;

ATTENDU que la présidente de la séance a mentionné l'objet, la portée, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement du règlement;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'adopter le Règlement RV-1678 prévoyant le remplacement de vannes au poste d'eau potable Côte Sud et décrétant un emprunt à cette fin, au montant de 300 000 \$.

Adoptée

RÉSOLUTION 2020-04-133
RÈGLEMENT RV-1679 – ADOPTION

ATTENDU que le règlement a été précédé du dépôt d'un projet et d'un avis de motion donné à la séance du conseil municipal du 3 mars 2020;

ATTENDU que la présidente de la séance a mentionné l'objet, la portée, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement du règlement;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'adopter le Règlement RV-1679 prévoyant divers travaux de mise à niveau et de mesures compensatoires à l'usine d'épuration et décrétant un emprunt à ces fins, au montant de 1 000 000 \$.

Adoptée

RÉSOLUTION 2020-04-134
PROJET DE RÈGLEMENT RV-1680 – ADOPTION

ATTENDU que conformément à l'article 4 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ, c. E-2.2), la Ville doit diviser son territoire en districts électoraux au cours de l'année civile qui précède celle où doit avoir lieu une élection et que le nombre de districts électoraux pour Boisbriand doit être d'au moins huit (8) et d'au plus douze (12);

ATTENDU que la division du territoire de la Ville en districts électoraux, doit rencontrer les exigences de l'article 12 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, spécifiant que chaque district électoral doit être délimité de façon à ce que le nombre d'électeurs de ce district ne soit ni supérieur ni inférieur de plus de quinze (15 %), au quotient obtenu en divisant le nombre total d'électeurs dans la municipalité par le nombre de districts, à moins d'approbation de la Commission de la représentation électorale;

ATTENDU que le territoire de la Ville compte en janvier 2020, 20 561 électeurs et que chacun des 8 districts électoraux comporte en moyenne 2 579 électeurs;

ATTENDU que le conseil municipal doit adopter le règlement avant le 1^{er} juin de l'année qui précède l'élection générale;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'adopter le Projet de règlement RV-1680 sur les districts électoraux.

Adoptée

RÉSOLUTION 2020-04-135
RÈGLEMENT RV-1681 – ADOPTION

ATTENDU que le règlement a été précédé du dépôt d'un projet et d'un avis de motion donné à la séance du conseil municipal du 3 mars 2020;

ATTENDU que la présidente de la séance a mentionné l'objet, la portée, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement du règlement;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'adopter le Règlement RV-1681 décrétant des travaux d'installation d'appareils de télémétrie aux postes de pompage des eaux usées et un emprunt à cette fin, au montant de 150 000 \$.

Adoptée

RÉSOLUTION 2020-04-136
RÈGLEMENT RV-1682 – ADOPTION

ATTENDU que le règlement a été précédé du dépôt d'un projet et d'un avis de motion donné à la séance du conseil municipal du 3 mars 2020;

ATTENDU que la présidente de la séance a mentionné l'objet, la portée, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement du règlement;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'adopter le Règlement RV-1682 décrétant des travaux de réfection à différents postes de pompage des eaux usées et un emprunt à cette fin, au montant de 500 000 \$.

Adoptée

**DÉPÔT ET AVIS DE MOTION 2020-04-137
RÈGLEMENT RV-1355-2-13**

Le conseiller Jonathan Thibault donne avis de motion de la présentation pour adoption à une séance subséquente du Règlement RV-1355-2-13 modifiant diverses dispositions du Règlement RV-1355-2 sur la qualité de vie.

Le projet de règlement est déposé.

**DÉPÔT ET AVIS DE MOTION 2020-04-138
RÈGLEMENT RV-1522-6**

Le conseiller Jonathan Thibault donne avis de motion de la présentation pour adoption à une séance subséquente du Règlement RV-1522-6 modifiant le Règlement RV-1522 sur la perception des taxes foncières municipales et autres compensations.

Le projet de règlement est déposé.

**DÉPÔT ET AVIS DE MOTION 2020-04-139
RÈGLEMENT RV-1680**

Le conseiller Jonathan Thibault donne avis de motion de la présentation pour adoption à une séance subséquente du Règlement RV-1680 sur les districts électoraux.

Le projet de règlement est déposé.

**RÉSOLUTION 2020-04-140
DÉPÔT DE LA LISTE DES AUTORISATIONS DE DÉPENSES**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

DE prendre acte du dépôt de la liste des autorisations de dépenses approuvées par le directeur général par intérim et les directeurs de service dressée conformément au Règlement RV-1497 pour la période du 7 février au 12 mars 2020.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2020-04-141
SOMMAIRE MENSUEL DES DÉBOURSÉS**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

DE prendre acte du dépôt par la trésorière du sommaire mensuel des déboursés pour la période du 1^{er} au 29 février 2020 montrant un total des activités de 5 166 907,24 \$.

Adoptée

RÉSOLUTION 2020-04-142
LISTE DES CERTIFICATS DE PAIEMENT

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

D'accepter la liste des certificats de paiement préparée par le Service du génie en date du 18 mars 2020 et révisée par le Service de la trésorerie le 24 mars 2020, montrant un montant payable total de 696 870,55 \$ et d'en autoriser le paiement.

Adoptée

RÉSOLUTION 2020-04-143
COVID-19 – MODIFICATION TEMPORAIRE DU TAUX D'INTÉRÊT

ATTENDU que l'article 8 du Règlement RV-1522 sur la perception des taxes foncières municipales et autres compensations prévoit que le taux d'intérêt applicable aux taxes et créances impayées est décrété par résolution;

ATTENDU que la résolution 2003-12-726 établit le taux d'intérêt sur tous les comptes en souffrance dus à la Ville à 18 %;

ATTENDU que le conseil municipal désire alléger le fardeau fiscal de ses contribuables vu les circonstances exceptionnelles liées au COVID-19;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

D'établir le taux d'intérêt exigible sur les taxes foncières et droits sur les mutations immobilières impayés pour la période d'imposition 2020, à 0 % entre le 24 mars et le 6 juillet 2020.

Adoptée

RÉSOLUTION 2020-04-144
ÉMISSION D'UNE CARTE DE CRÉDIT

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCÉT

D'autoriser la trésorière à faire émettre une carte de crédit de Bureau en gros pour l'usage exclusif et aux fins de la Ville de Boisbriand.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2020-04-145
TÉLÉPHONIE CELLULAIRE – MODIFICATION DE L’OFFRE AUX
EMPLOYÉS**

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ

DE bonifier les forfaits de téléphone cellulaire offerts aux employés de la Ville tel que recommandé en retirant les frais d'utilisation personnelle, en augmentant l'offre aux directeurs, en offrant le choix du mode de fonctionnement aux cadres visés et en étendant l'offre de remboursement sur pièce justificative aux syndiqués visés.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2020-04-146
SOUMISSIONS – TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DU PARC
CHARBONNEAU – PHASE 1 – CONTRAT 2020-1752 – RÈGLEMENT
RV-1665**

ATTENDU qu'à la suite d'une demande de soumissions publique pour les travaux de réaménagement du parc Charbonneau – phase 1, la Ville a reçu les offres suivantes :

NOM ET ADRESSE DES SOUMISSIONNAIRES	MONTANT (taxes incluses)
Construction Emcon inc. 3145, rue Delaunay Laval (Québec) H7L 5A4	4 366 494,11 \$
Lanco Aménagement inc. 1110, place Vernier Laval (Québec) H7E 4P2	4 821 495,02 \$

ATTENDU que l'offre de Construction Emcon inc. s'est avérée irrecevable;

ATTENDU que le montant soumissionné par Lanco Aménagement inc, dépasse l'estimation budgétaire;

ATTENDU la recommandation du Service du génie du 24 mars 2020;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

De prendre acte du dépôt du procès-verbal d'ouverture des soumissions dressé en date du 13 mars 2020.

De rejeter les soumissions reçues et d'autoriser le Service du génie à reprendre le processus d'appel d'offres.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2020-04-147
SOUMISSIONS – TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE VANNES ET D'UNE
SECTION D'AQUEDUC SUR LE BOULEVARD DE LA GRANDE-ALLÉE –
CONTRAT 2020-1754 – RÈGLEMENT RV-1666**

ATTENDU qu'à la suite d'une demande de soumissions publique pour les travaux de remplacement de vannes et d'une section d'aqueduc sur le boulevard de la Grande-Allée, la Ville a reçu l'offre suivante :

NOM ET ADRESSE DU SOUMISSIONNAIRE	MONTANT (taxes incluses)
Les Entreprises Cogenex inc. 3805, boulevard Lite Laval (Québec) H7E 1A3	511 495,03 \$

ATTENDU que l'offre du soumissionnaire, dépasse l'estimation budgétaire;

ATTENDU la recommandation du Service du génie du 24 mars 2020;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

De prendre acte du dépôt du procès-verbal d'ouverture des soumissions dressé en date du 25 février 2020.

De rejeter la soumission reçue et d'autoriser le Service du génie à reprendre le processus d'appel d'offres.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2020-04-148
COMITÉ SUR LA REDDITION DE COMPTE – DÉPÔT DU RAPPORT DU
MOIS DE FÉVRIER 2020**

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

DE prendre acte du dépôt du rapport du comité sur la reddition de compte du 11 février 2020 conformément au Règlement RV-1650 sur la gestion contractuelle.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2020-04-149
PLAN MUNICIPAL DE SÉCURITÉ CIVILE**

ATTENDU QUE l'Organisation mondiale de la santé a déclaré une pandémie de la COVID-19 le 11 mars 2020;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 118 de la Loi sur la santé publique (RLRQ, chapitre S-2.2) le gouvernement du Québec a déclaré un état d'urgence sanitaire dans tout le territoire québécois le 13 mars 2020 et que cet état d'urgence a été renouvelé depuis;

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'activer le Plan municipal de sécurité civile dans le contexte actuel de la pandémie qui touche tout le Québec.

Adoptée

RÉSOLUTION 2020-04-150
POLITIQUE SUR L'ENCADREMENT DES PROCESSUS D'INTERACTION ET DE COMMUNICATION ENTRE LES MEMBRES DU CONSEIL ET LES FONCTIONNAIRES – MODIFICATION DU PARAGRAPHE 4

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ

DE remplacer le paragraphe 4 de la Politique sur l'encadrement des processus d'interaction et de communication entre les membres du conseil et les fonctionnaires, entrée en vigueur le 10 avril 2019, par le suivant :

« 4. Canaux de communication

« Lorsqu'un conseiller municipal désire :

- obtenir une information en lien avec un service donné de l'administration municipale;
- faire une requête concernant une opération courante de l'administration municipale;
- souhaite apporter un nouveau sujet de discussion ou proposer un nouveau mode de fonctionnement;
- ou pour tout autre besoin de nature administrative.

Selon sa préférence, le conseiller municipal peut adresser sa demande au maire, au maire suppléant en son absence ou au directeur général de la Ville.

Le directeur général agit en respect de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C 19, art 114 et 114.1) :

« Sous l'autorité du conseil ou du comité exécutif, le directeur général est responsable de l'administration de la municipalité et à cette fin planifie, organise, dirige et contrôle les activités de la municipalité. ».

Le directeur général verra à examiner les demandes qui lui sont acheminées. Selon la nature de la demande, le directeur général verra à la soumettre au directeur approprié et s'assurera de faire le suivi directement au conseil municipal.

Suite à l'exercice du droit de la mairesse suivant l'article 53 de la Loi sur les cités et villes, la résolution 2020-04-150 a été soumise de nouveau au conseil et n'a pas été approuvée suivant la résolution 2020-05-193.

Les paragraphes précédents n'ont pas pour effet de limiter le droit d'accès d'un conseiller municipal en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*. Toute demande en vertu de cette loi doit être adressée au maire⁵, ou au maire suppléant en son absence, de la même manière que celle prévue au présent article. ».

Votent en faveur : les conseillères Christine Beaudette, Lori Doucet et les conseillers François Côté, Jonathan Thibault et Daniel Kaeser.

Votent contre : la conseillère Karine Laramée et les conseillers Érick Rémy et Jean-François Hecq.

Adoptée sur division.

**RÉSOLUTION 2020-04-151
COMITÉS ET COMMISSIONS DU CONSEIL – COMMISSION DES
COMMUNICATIONS ET DE LA VILLE FUTÉE**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

DE nommer monsieur Emric Debien, à titre de membre citoyen de la commission des communications de la ville futée, à compter des présentes et jusqu'à la désignation de son remplaçant.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2020-04-152
POLITIQUE D'UTILISATION DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION –
RÉVISION**

PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

D'approuver la version révisée de la Politique d'utilisation des technologies de l'information datée du mois d'avril 2020 telle que proposée.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2020-04-153
REÇU ET QUITTANCE DES COMPTES EN SOUFFRANCE**

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'autoriser les personnes suivantes à signer, en contrepartie d'un paiement de facture ou du recouvrement d'un compte en souffrance, un reçu et quittance confirmant le paiement dû et mettant fin à tout litige éventuel, à savoir :

- la directrice du Service juridique et Greffe;
- la greffière;
- la directrice du Service de la Trésorerie et trésorière;
- la trésorière adjointe.

Adoptée

RÉSOLUTION 2020-04-154 TRAITEMENT DES DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

ATTENDU QUE l'arrêté ministériel 2020-004 du 15 mars 2020, autorise les conseils municipaux, comités exécutifs et administratifs à siéger à huis clos et prévoit que les membres peuvent prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

ATTENDU QUE l'arrêté ministériel 2020-008 du 22 mars 2020 prévoit la suspension de toute procédure qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens, y compris toute procédure référendaire, qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal, sauf si le conseil vote à la majorité du deux tiers des voix que cette procédure se rattache à un acte désigné comme prioritaire;

ATTENDU QUE la procédure doit alors être remplacée par une consultation écrite annoncée 15 jours au préalable par un avis public;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ

DE désigner le traitement des demandes de dérogations mineures comme « acte prioritaire » au sens de l'Arrêté numéro 2020-08 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 22 mars 2020 afin de remplacer la procédure d'audition en personne par une consultation écrite annoncée 15 jours au préalable par un avis public.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION 2020-04-155 MISE EN PLACE D'UNE TOLÉRANCE ADMINISTRATIVE POUR LE RETRAIT DES ABRIS D'AUTO TEMPORAIRES

ATTENDU la mise en place de mesures exceptionnelles afin de limiter la propagation de la COVID-19 et des impacts de celles-ci sur le déroulement normal des activités;

ATTENDU que la date de retrait des abris d'auto temporaires prévue au Règlement RV-1441 sur le zonage est le 1^{er} avril de chaque année;

En conséquence, il est
PROPOSÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

D'appliquer une tolérance administrative pour le retrait des abris d'auto temporaires stipulé à l'article 282 du Règlement RV-1441 sur le zonage, jusqu'au 1^{er} juin 2020.

Adoptée

RÉSOLUTION 2020-04-156
MODIFICATION À L'ENTENTE INITIALE – PARC DU DOMAINE VERT

ATTENDU QUE le 18 septembre 1985, les Villes de Blainville, Boisbriand, Mirabel et Sainte-Thérèse ont créé une régie intermunicipale pour l'exploitation d'une base de plein air dont l'entente a été approuvée par le ministre des Affaires municipales et des Régions le 28 octobre 1985;

ATTENDU QUE cette entente a été modifiée en 2007 prévoyant son échéance au 31 décembre 2019 et une clause de renouvellement automatique de 8 ans à moins que l'une des municipalité partie à l'entente n'informe les autres par écrit de son intention d'y mettre fin au moins 12 mois avant l'échéance;

ATTENDU QUE la Ville de Mirabel, par la résolution 1059-12-2018 de son conseil municipal adoptée le 17 décembre 2018, avisait les autres Villes signataires de son intention de renégocier les modalités de l'entente;

ATTENDU QUE les Villes membres n'ont pas été en mesure de renégocier les termes de l'Entente avant l'échéance du 31 décembre 2019;

En conséquence, il est :

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

DE modifier l'entente intermunicipale relative à la création d'une régie intermunicipale pour l'exploitation d'une base de plein air intervenue le 18 septembre 1985 et modifiée le 18 juillet 2007, par le remplacement de l'article 9 par le suivant : « ARTICLE 9 – La présente entente se termine le 31 décembre 2022. ».

DE reconnaître que la présente entente entre en vigueur à la date de publication dans la Gazette Officielle du Québec de l'avis de délivrance du décret attestant de son approbation par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2020-04-157
MANDAT AUX PROCUREURS – RECOUVREMENT D'UNE FACTURE –
RÉHABILITATION DU O INC.**

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

DE mandater Me Steve Cadrin, avocat au cabinet DHC Avocats, procureur de la Ville dans le cadre du dossier portant sur le recouvrement d'une facture impayée par Réhabilitation DU O inc.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2020-04-158
MANDAT AUX PROCUREURS – USAGE DÉROGATOIRE AU 3597, CHEMIN
DE LA RIVIÈRE-CACHÉE – DOSSIER P-484**

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

DE mandater Me Joanne Côté, avocate au cabinet PFD Avocats, procureure de la Ville dans le cadre du dossier visant à faire cesser l'usage dérogatoire d'une école de jeunes filles dans le bâtiment résidentiel situé au 3597, chemin de la Rivière-Cachée.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2020-04-159
MANDAT AUX PROCUREURS – AMÉNAGEMENT D'UN CIMETIÈRE OU
MAUSOLÉE EN ZONE AGRICOLE – SOCIÉTÉ DE GESTION MATHERS –
DOSSIER P-483**

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

DE mandater Me Alain Longval, avocat au cabinet Dunton Rainville Avocats, pour représenter les intérêts de la Ville devant la Commission de protection du territoire agricole et entreprendre toutes les procédures nécessaires dans le cadre du dossier portant sur l'aménagement d'un cimetière ou mausolée en zone agricole sur le lot 2 502 774 du cadastre du Québec.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2020-04-160
MANDAT AUX PROCUREURS – DÉPÔT D’UN AVIS DE RÈGLEMENT HORS
COUR – USAGE ILLÉGAL – LES INDUSTRIES SAUTECH ET 9117-1249
QUÉBEC INC. – DOSSIER P-481**

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

DE confirmer et ratifier le mandat de Me Steve Cadrin, avocat au cabinet DHC Avocats, pour représenter les intérêts de la Ville et entreprendre toutes les procédures nécessaires dans le cadre du dossier de règlement hors cour avec Les Industries Sautech inc. et 9117-1249 Québec inc.

D’approuver le dépôt au dossier de la Cour de l’avis de règlement hors cour.

D’autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l’intérêt de la Ville.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2020-04-161
SIGNALISATION – PLAN D’IMPLANTATION DE LA SIGNALISATION DU
CROISSANT CORNO**

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D’approuver le plan d’implantation de la signalisation du croissant Corno préparé par le Service du génie le 3 mars 2020.

D’autoriser l’installation de la signalisation appropriée.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2020-04-162
SIGNALISATION – STATIONNEMENT DANS LE POURTOUR INTÉRIEUR
DE LA RUE DES FRANCS-BOURGEOIS**

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D’autoriser le stationnement dans le pourtour intérieur de la rue des Francs-Bourgeois, le jeudi de 7 heures à 18 heures.

DE modifier la signalisation en conséquence.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2020-04-163
SIGNALISATION – STATIONNEMENT DEVANT LES BOÎTES AUX LETTRES
DE LA RUE DES FRANCS-BOURGEOIS**

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'autoriser le stationnement devant les boîtes aux lettres installées par Poste Canada sur la rue des Francs-Bourgeois, entre les numéros 4570 et 4600 et devant le numéro 4370.

DE modifier la signalisation en conséquence.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2020-04-164
GESTION DES EAUX PLUVIALES – TRAVAUX DE PROLONGEMENT
D'ÉGOUT SANITAIRE SUR LA RUE ÉLISABETH – DEMANDE
D'AUTORISATION**

ATTENDU que les travaux de prolongement d'égout sanitaire sur la rue Élisabeth, face au numéro 42, sur le lot 2 108 971 du cadastre du Québec, incluent le projet de gestion des eaux pluviales et que ce projet, tel que soumis, ne contrevient à aucun règlement municipal en vigueur applicable aux travaux et dont la juridiction relève de la municipalité;

ATTENDU que le lot est situé à l'extérieur de l'aire retenue pour fin agricole ainsi qu'à l'extérieur de la zone inondable;

ATTENDU que la Ville ne s'objecte pas à la délivrance d'un certificat d'autorisation du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

D'autoriser la firme Conseils Nelman à solliciter auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) l'autorisation pour des travaux de gestion des eaux pluviales dans le cadre des travaux de prolongement d'égout sanitaire sur la rue Élisabeth, face au numéro 42, sur le lot 2 108 971 du cadastre du Québec.

D'obtenir du propriétaire, Inframax Construction inc., l'engagement de transmettre au ministère (MELCC) une attestation d'un ingénieur sur la conformité des travaux avec l'autorisation accordée lorsque ces travaux seront terminés.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2020-04-165
GESTION PARTICULIÈRE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES – SIGNATURE
D’UN ADDENDA – PROJET SIGNATURE BOISBRIAND**

PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

D’approuver le projet d’addenda à l’entente de gestion particulière des matières résiduelles avec Développement Signature pour les 1040-1050, rue des Francs-Bourgeois, visant à remplacer des tableaux de calcul du volume des matières résiduelles et du nombre de conteneurs requis pour tenir compte de la modification du nombre d’unités de la phase II du projet.

D’autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l’intérêt de la Ville.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2020-04-166
VENTE DU 592, CHEMIN DE LA GRANDE-CÔTE – PROLONGATION DE
DÉLAI**

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

DE prolonger l’échéance du 20 mai 2020 prévu à la résolution 2019-07-389 pour la vente du lot 5 073 141 du cadastre du Québec à la coopérative d’habitation Harmonie Rive-Gauche, au 31 août 2020.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2020-04-167
ACQUISITION DU LOT 6 326 732 ET D’UNE PARTIE DU LOT 2 109 219
POUR TRAVAUX DE RÉFECTION DU CHEMIN DE LA GRANDE-CÔTE –
LES ENTREPRISES JOSEPH VELLA INC. – DOSSIER 1961**

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ

D’approuver l’offre de vente par de Les Entreprises Joseph Vella inc. ou représentants à la Ville d’une partie du lot 2 109 219, représentant une superficie approximative de 13,3 mètres carrés au prix de 159,99 \$ le mètre carré et du lot 6 326 732 du cadastre du Québec d’une superficie de 46,4 mètres carrés au prix de 90,51 \$ le mètre carré, pour un montant total approximatif de 6 327,89 \$ plus les taxes applicables.

D’autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l’intérêt de la Ville.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2020-04-168
ACQUISITION D'UNE PARTIE DU LOT 6 326 733 POUR TRAVAUX DE
RÉFECTION DU CHEMIN DE LA GRANDE-CÔTE – 9394-8826 QUÉBEC INC.
– DOSSIER 1962**

PROPOSÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

D'approuver l'offre de vente par 9394-8826 Québec inc. ou représentants à la Ville d'une partie du lot 6 326 733 du cadastre du Québec d'une superficie approximative de 3,4 mètres carrés au prix de 148,59 \$ le mètre carré, pour un montant total approximatif de 505,21 \$ plus les taxes applicables.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2020-04-169
PROGRAMME D'AIDE AUX INITIATIVES DE PARTENARIAT 2019-2020 –
MANDAT À LA CHEF DE DIVISION CULTURE ET BIBLIOTHÈQUE**

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

DE mandater la chef de division culture et bibliothèque pour signer et assurer le suivi de l'avenant à la convention d'aide financière du programme « Aide aux initiatives de partenariat » du ministère de la Culture et des Communications pour l'année financière 2019-2020.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2020-04-170
DEMANDE DE DÉROGATION AU RÈGLEMENT RV-1355-2 SUR LA
QUALITÉ DE VIE – FÊTE NATIONALE DU 23 JUIN 2020**

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'autoriser la dérogation aux dispositions du Règlement RV-1355-2 sur la qualité de vie qui pourraient entraver la tenue des activités de la Fête nationale au parc René-Lévesque le 23 juin 2020 de 18 heures à 23 heures pourvu que ces activités ne constituent aucune nuisance à la paix et le bon ordre public.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2020-04-171
MOIS DE LA JONQUILLE**

ATTENDU QUE la Société canadienne du cancer est le seul organisme de bienfaisance national qui vient en aide à tous les Québécois et Québécoises atteints de tous les types de cancer et leurs proches, à travers la recherche, la

prévention, l'accès à un réseau d'aide, l'information basée sur les dernières données probantes et la défense de l'intérêt public;

ATTENDU QUE le mois d'avril est connu comme étant le Mois de la jonquille, qu'il est porteur d'espoir et que la Société canadienne du cancer encourage alors les Québécois et les Québécoises à poser un geste significatif pour les personnes touchées par le cancer;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

DE décréter que le mois d'avril est le mois de la jonquille.

D'encourager la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

Adoptée

RÉSOLUTION 2020-04-172
EXPO-VENTE 2020 – PRÊT DE LA MAISON DU CITOYEN ET PLACE DE LA CULTURE

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

D'autoriser l'utilisation sans frais de la Maison du citoyen et Place de la culture pour la présentation de l'Expo-vente 2020 des artistes et des artisans de Boisbriand et d'ailleurs, les 7 et 8 novembre 2020.

D'offrir gratuitement le soutien logistique à l'organisation de cet événement.

Adoptée

RÉSOLUTION 2020-04-173
DEMANDES DE DONS ET/OU SUBVENTIONS

PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

D'accorder un don et/ou une subvention aux organismes suivants, à savoir :

- A) 10 000 \$ aux Services d'entraide Le Relais pour l'année 2020;
- B) 500 \$ au Parrainage civique Basses-Laurentides pour l'année 2020;
- C) 367 \$ à la Société canadienne du cancer pour l'année 2020;
- D) 250 \$ à la Fondation Sercan dans le cadre de son activité annuelle « Course de bateaux-dragons Jean-Claude-Langlois » que l'activité ait lieu ou non;
- E) 200 \$ à Leucan Laurentides pour l'année 2020.

D'imputer la dépense au poste budgétaire 02 110 00 991.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2020-04-174
STATISTIQUES DES PERMIS DE CONSTRUCTION**

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'accuser réception des statistiques des permis de construction émis au cours du mois de février 2020 montrant un total mensuel de 11 236 669 \$ et un cumulatif annuel de 14 237 043 \$.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2020-04-175
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION –
HOTEL MICROTEL – 3000, RUE D'ANNEMASSE – ZONE C-3 406**

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 5 février 2020 portant le numéro R-20-CU-4266 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ainsi qu'au Guide d'aménagement et de développement à dominante commerciale du Faubourg Boisbriand, la demande de permis de construction de l'hôtel Microtel à être érigé sur le lot 6 277 553 du cadastre du Québec au 3000, rue d'Annemasse dans la zone C-3 406 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillée aux documents suivants :

- plan d'architecture préparé par STGM Associés Architectes le 25 février 2020;
- plan d'implantation préparé par Fahey et associés le 21 janvier 2020;
- plan d'aménagement paysager préparé par Fahey et associés le 11 février 2020;
- simulations visuelles préparées par STGM Associés Architectes le 23 janvier 2020.

Cette approbation est conditionnelle au dépôt d'une garantie financière de 75 000 \$ pour assurer le respect du plan d'aménagement paysager.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2020-04-176
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION –
SIGNATURE BOISBRIAND – PHASE 2 – 1040, RUE DES FRANCS-
BOURGEOIS – ZONE R-3 407**

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ

D'approuver, conformément à la recommandation du Service d'urbanisme et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ainsi qu'au Guide d'aménagement et de développement à dominante résidentielle du Faubourg Boisbriand, la demande de permis de construction de la phase 2 du projet Signature Boisbriand à être érigé au 1040, rue des Francs-Bourgeois dans la zone R-3 407 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillée aux documents suivants :

- plan d'architecture préparé par Forme Studio Architectes le 30 janvier 2020;
- plan d'aménagement paysager préparé par Beaupré Associés le 27 février 2020;
- panneau des échantillons préparé par Forme Studio Architectes le 30 janvier 2020.

Cette approbation est conditionnelle au dépôt d'une garantie financière de 65 000 \$ pour assurer le respect des travaux d'aménagement paysager.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2020-04-177
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION -
RÉSIDENCE UNIFAMILIALE (LE MODERNIS) – 104, RUE YVONNE-
LACROIX – ZONE R-1 302**

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 26 février 2020 portant le numéro R-20-CU-4273 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de permis de construction d'une résidence unifamiliale à être érigée sur le lot 6 079 380 du cadastre du Québec au 104, rue Yvonne-Lacroix dans la zone R-1 302 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillée aux documents suivants :

- plan d'architecture préparé par Service de Dessin R.G. le 4 décembre 2019;
- plan d'implantation préparé par Legault Trudeau arpenteurs-géomètres le 10 décembre 2019;
- simulations visuelles et perspectives révisées reçues le 22 janvier 2020.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2020-04-178
APPROBATION D'UN CONCEPT ARCHITECTURAL ET D'UNE DEMANDE
DE PERMIS DE CONSTRUCTION – RÉSIDENCE UNIFAMILIALE (LE
CARMEN) – 91, RUE YVONNE-LACROIX – ZONE R-1 302**

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 26 février 2020 portant le numéro R-20-CU-4274 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande d'approbation du concept architectural pour le modèle LE CARMEN et la demande de permis de construction d'une résidence unifamiliale à être érigée sur le lot 6 079 389 du cadastre du Québec au 91, rue Yvonne-Lacroix dans la zone R-1 302 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillée aux documents suivants :

- plan d'architecture préparé par Service de Dessin R.G. le 31 janvier 2020;
- plan d'implantation préparé par Legault Trudeau arpenteurs-géomètres le 11 février 2020;
- simulations visuelles et perspectives révisées reçues le 6 février 2020.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2020-04-179
APPROBATION D'AMÉNAGEMENT D'UN ESPACE TAMPON ENTRE LA
ZONE P-3 304 ET LES ZONES RÉSIDENTIELLES CONTIGÜES – PROJET
COOPÉRATIVE HARMONIE RIVE-GAUCHE – 592, CHEMIN DE LA
GRANDE-CÔTE – ZONE P-3 304**

PROPOSÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 26 février 2020 portant le numéro R-20-CU-4275 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande d'approbation d'aménagement d'un espace tampon entre la zone P-3 304 et les zones résidentielles contigües pour le projet résidentiel Coopérative Harmonie Rive-Gauche à être érigé au 592, chemin de la Grande-Côte dans la zone P-3 304 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillée au plan d'architecture de paysage préparé par Architecture du paysage Ici et Là le 10 février 2020.

Cette approbation est conditionnelle au dépôt d'une garantie financière de 20 000 \$ pour la réalisation des travaux d'aménagement de l'espace tampon.

Adoptée

RÉSOLUTION 2020-04-180
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION –
ENSEIGNE DÉTACHÉE – MESURES ALTERNATIVES DES BASSES-
LAURENTIDES – 209, CHEMIN DE LA GRANDE-CÔTE – ZONE P-3 225

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 26 février 2020 portant le numéro R-20-CU-4272 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de certificat d'autorisation d'enseigne détachée de l'organisme Mesures Alternatives des Basses-Laurentides situé au 209, chemin de la Grande-Côte dans la zone P-3 225 du Règlement RV-1441 sur le zonage, détaillée aux plan et simulation des enseignes préparés par Enseignes et lettrage Robert le 7 février 2020.

Adoptée

RÉSOLUTION 2020-04-181
PROJET « CHEMIN DE LA CÔTE-SUD » – APPUI DU PROJET ET
AUTORISATION D'AGIR COMME DEMANDERESSE DEVANT LA
COMMISSION DE LA PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU
QUÉBEC

ATTENDU que le projet « Chemin de la Côte-Sud » consiste en un projet de développement résidentiel-mixte basé sur les principes de développement durable;

ATTENDU que le projet « Chemin de la Côte-Sud » est conçu en accord avec les orientations métropolitaines (PMAD), régionales (SAD) et municipales de mise en valeur du territoire;

ATTENDU que le projet « Chemin de la Côte-Sud » est situé sur le territoire de la Ville de Boisbriand;

ATTENDU que le projet « Chemin de la Côte-Sud » est situé sur les lots 2 503 076, 2 503 077, 2 503 114, 2 503 131 et 2 941 212 du cadastre du Québec, situés en zone agricole;

ATTENDU que les lots ci-haut mentionnés doivent faire l'objet d'une demande d'exclusion de la zone agricole permanente, représentant une superficie d'environ 7,9 hectares;

ATTENDU que l'article 65 de Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (RLRQ, c. P-41.1) prévoit qu'une demande d'exclusion devant la Commission de la protection du territoire agricole du Québec ne peut être produite que par une municipalité, une municipalité régionale de comté ou une communauté;

ATTENDU que les lots visés sont enclavés par la zone blanche;

ATTENDU que le potentiel agricole du site et les possibilités d'utilisation à des fins d'agriculture sont limités, compte tenu :

- de la faible dimension du site;
- de son morcellement en plusieurs parcelles de faible dimension, de tenure autre qu'agricole supportant des usages résidentiels implantés antérieurement à l'entrée en vigueur de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles;
- de sa situation d'enclave en zone blanche et de sa juxtaposition, dans les orientations est, sud et ouest, à la zone non agricole fortement urbanisée imposant des conditions de cohabitation des usages défavorables;

ATTENDU que le plan d'urbanisme de la Ville de Boisbriand intègre les lots visés par le projet « Chemin de la Côte-Sud » à l'intérieur des limites du périmètre d'urbanisation et les identifie comme zone d'expansion résidentielle, en continuité au développement existant et dans l'aire d'influence d'un corridor de transport où la densité minimum prescrite est de 40 log/ha;

ATTENDU que le projet « Chemin de la Côte-Sud » est inclus dans le périmètre d'urbanisation du schéma d'aménagement et de développement (SAD) de la MRC de Thérèse-De Blainville qui a été reconnu conforme au Plan Métropolitain d'aménagement et de Développement (PMAD) par la Communauté Métropolitaine de Montréal (CMM);

ATTENDU que le schéma d'aménagement et de développement (SAD) de la MRC de Thérèse-De Blainville et le Plan Métropolitain d'aménagement et de Développement (PMAD) de la Communauté Métropolitaine de Montréal (CMM) ont fait l'objet d'une approbation par le gouvernement du Québec ainsi que d'une reconnaissance de conformité aux orientations et aux attentes gouvernementales en matière d'aménagement;

ATTENDU que la Ville de Boisbriand souhaite privilégier une occupation optimale de son territoire dans une optique de développement durable et de rationalisation de ses infrastructures;

ATTENDU que le projet « Chemin de la Côte-Sud » n'occasionnera aucune pression de développement sur la zone agricole;

ATTENDU que le projet « Chemin de la Côte-Sud » contribuera à répondre aux besoins en espace résidentiel de la Ville de Boisbriand;

ATTENDU que le site visé par la présente demande est le plus approprié et celui de moindre impact sur les activités agricoles pour accueillir de nouveaux ménages, en conformité aux instruments d'urbanisme et de planification en vigueur;

ATTENDU que les infrastructures d'égout sanitaire, d'aqueduc et d'égout pluvial sont présentes en façade du site sur le chemin Côte-Sud et le boulevard de la Grande-Allée et que la Ville de Boisbriand planifie des interventions de mise à niveau de ces réseaux afin de satisfaire aux besoins du secteur autant construit qu'à développer;

ATTENDU que les élus et fonctionnaires municipaux de la Ville sont favorables au projet « Chemin de la Côte-Sud », tel qu'il leur a été présenté par le promoteur;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'appuyer le projet « Chemin de la Côte-Sud » dans son ensemble ainsi qu'au sein des différents organismes tels la MRC de Thérèse-De Blainville, la Communauté métropolitaine de Montréal et la Commission de la protection du territoire agricole du Québec.

D'appuyer la demande d'exclusion de la zone agricole des lots 2 503 076, 2 503 077, 2 503 114, 2 503 131 et 2 941 212 du cadastre du Québec d'une superficie d'environ 7,9 hectares.

D'accepter d'agir comme demanderesse devant la Commission de la protection du territoire agricole du Québec pour demander l'exclusion des lots 2 503 076, 2 503 077, 2 503 114, 2 503 131 et 2 941 212 du cadastre du Québec la zone agricole.

DE conclure des ententes avec le promoteur concernant notamment l'approvisionnement en aqueduc et égout pour l'ensemble des besoins visés par le projet « Chemin de la Côte-Sud ».

Adoptée

**RÉSOLUTION 2020-04-182
RAPPORT D'EMBAUCHE – PÉRIODE DU 1ER DÉCEMBRE 2019 AU
14 MARS 2020**

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'accuser réception du dépôt par la directrice du Service des ressources humaines du rapport des engagements temporaires de personnel dressé conformément au Règlement RV-1497 pour la période du 1^{er} décembre 2019 au 14 mars 2020.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2020-04-183
MANUEL DES CONDITIONS PROFESSIONNELLES D'EMPLOI DU
PERSONNEL CADRE – APPLICATION AU POSTE DE DIRECTEUR
GÉNÉRAL PAR INTÉRIM**

ATTENDU la vacance au poste de directeur général et son comblement par madame Lisette Dussault, directrice du Service de la trésorerie et trésorière du 5 septembre au 5 novembre 2019 et par monsieur André Lapointe, directeur du Service du génie depuis le 6 novembre 2019;

ATTENDU que madame Dussault et monsieur Lapointe ont continué d'occuper leur poste cadre en même temps que leur poste à la direction générale;

ATTENDU que les articles 7.00 à 7.03 du Manuel des conditions professionnelles d'emploi du personnel cadre prévoient les modalités de la rémunération lors d'une assignation en fonction supérieure et/ou lors d'un

cumul de fonctions alors que l'annexe B crée une ambiguïté sur la rémunération additionnelle du directeur général par intérim;

ATTENDU que le conseil municipal souhaite clarifier son interprétation du Manuel des conditions professionnelles d'emploi du personnel cadre de la Ville et bonifier rétroactivement la rémunération additionnelle en appliquant l'article 7.01 du Manuel;

ATTENDU que le conseil souhaite également clarifier son interprétation sur l'application de la rémunération additionnelle au salaire annuel attribué au personnel cadre qui accepte d'occuper temporairement ou simultanément à son poste habituel un autre poste cadre à temps complet;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

DE statuer l'application de l'article 7.01 plutôt que la prime indiquée à l'annexe B du Manuel des conditions professionnelles d'emploi du personnel cadre lors de l'occupation temporaire ou simultanée à son poste habituel, du poste de directeur général à temps complet;

DE statuer que le calcul de la rémunération additionnelle prévue à l'article 7 du Manuel, s'effectue sur le salaire annuel sans exclure les vacances ni les congés de maladie ou autres congés;

DE confirmer l'application de l'article 7.01 du Manuel aux personnes cadres qui occupent temporairement ou simultanément à son poste habituel à madame Lisette Dussault, directrice du Service de la trésorerie et trésorière et directrice générale par intérim pour la période du 5 septembre au 5 novembre 2019 et à monsieur André Lapointe, directeur du Service du génie et directeur général par intérim à compter du 6 novembre 2019;

DE bonifier rétroactivement le salaire des personnes cadres mentionnées précédemment en appliquant l'article 7.01 du Manuel en calculant la rémunération additionnelle sur le salaire annuel sans exclure les vacances ni les congés de maladie ou autres congés.

Adoptée

RÉSOLUTION 2020-04-184 POSTE DE DIRECTEUR GÉNÉRAL – NOMINATION

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ

DE nommer monsieur André Lapointe au poste de directeur général permanent à temps complet au Service de la direction générale à compter des présentes jusqu'au 31 décembre 2021.

De préserver le poste de directeur du Service du génie de monsieur Lapointe jusqu'à cette date.

DE mandater Me Étienne Morin, avocat au cabinet PFD Avocats, afin qu'il établisse rapidement les modalités de l'entente.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer le contrat de travail consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Votent en faveur : les conseillères Christine Beaudette, Lori Doucet et les conseillers François Côté, Jonathan Thibault et Daniel Kaeser.

Votent contre : la conseillère Karine Laramée et les conseillers Érick Rémy et Jean-François Hecq.

Adoptée sur division.

RÉSOLUTION 2020-04-185 ORGANIGRAMME DE LA VILLE – MISE À JOUR

PROPOSÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

DE modifier l'organigramme général de la Ville comme suit :

1° par le déplacement de l'élément « Conseil Municipal » au sommet de l'organigramme;

2° par le remplacement de la ligne pointillée entre les éléments « Conseil Municipal » et « Mairie », par une ligne pleine.

DE demander qu'une présentation au conseil municipal soit faite par le Service des ressources humaines par vidéo conférence d'ici le 23 avril 2020, afin de répondre à des questions sur les autres liens de l'organigramme de la Ville.

Votent en faveur : les conseillères Christine Beaudette, Lori Doucet et les conseillers François Côté, Jonathan Thibault et Daniel Kaeser.

Votent contre : la conseillère Karine Laramée et les conseillers Érick Rémy et Jean-François Hecq.

Adoptée sur division.

RÉSOLUTION 2020-04-186 SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE – LETTRE D'ENTENTE NUMÉRO 53 – SIGNATURE

PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

D'approuver le projet de lettre d'entente numéro 53 avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4238 ayant trait à des mesures temporaires liées au coronavirus (COVID-19, SARS-CoV-2) modifiant notamment l'horaire de travail des salariés cols bleus du Service des travaux publics à compter du 24 mars 2020 jusqu'à la fin de la période de paie qui décrète la fin de l'état d'urgence sanitaire provincial.

Suite à l'exercice du droit de la mairesse suivant l'article 53 de la Loi sur les cités et villes, la résolution 2020-04-185 a été soumise de nouveau au conseil et n'a pas été approuvée suivant la résolution 2020-05-194.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant, la greffière et la directrice du Service des ressources humaines à signer ladite lettre, consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2020-04-187
SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE – LETTRE
D'ENTENTE NUMÉRO 54 – SIGNATURE**

PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

D'approuver le projet de lettre d'entente numéro 54 avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4238 ayant trait à des mesures temporaires liées au coronavirus (COVID-19, SARS-CoV-2) pour les salariés cols blancs permanents et les salariés cols bleus du Service des loisirs pour la période du 25 mars au 13 avril 2020.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant, la greffière et la directrice du Service des ressources humaines à signer ladite lettre, consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2020-04-188
SYNDICAT DES POMPIERS DU QUÉBEC, SECTION LOCALE BOISBRIAND
– LETTRE D'ENTENTE NUMÉRO 12 – SIGNATURE**

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'approuver le projet de lettre d'entente numéro 12 avec le Syndicat des pompiers du Québec, section locale Boisbriand ayant trait à des mesures temporaires générales liées au coronavirus (COVID-19, SARS-CoV-2) pour les salariés du Service de sécurité incendie.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant, la greffière et la directrice du Service des ressources humaines à signer ladite lettre, consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2020-04-189
SYNDICAT DES POMPIERS DU QUÉBEC, SECTION LOCALE BOISBRIAND
– LETTRE D'ENTENTE NUMÉRO 14 – SIGNATURE**

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'approuver le projet de lettre d'entente numéro 14 avec le Syndicat des pompiers du Québec, section locale Boisbriand ayant trait à des mesures temporaires liées au coronavirus (COVID-19, SARS-CoV-2) pour le double

emploi de trois salariés dans un autre service de sécurité incendie à temps plein.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant, la greffière et la directrice du Service des ressources humaines à signer ladite lettre, consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2020-04-190
SYNDICAT DES POMPIERS DU QUÉBEC, SECTION LOCALE BOISBRIAND
– LETTRE D'ENTENTE NUMÉRO 15 – SIGNATURE**

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'approuver le projet de lettre d'entente numéro 15 avec le Syndicat des pompiers du Québec, section locale Boisbriand ayant trait à l'embauche de Michael Steingue à compter du 13 avril 2020.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant, la greffière et la directrice du Service des ressources humaines à signer ladite lettre, consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

PÉRIODE DE QUESTIONS

La présidente de la séance répond aux questions reçues par écrit relatives aux sujets inscrits à l'ordre du jour de la séance.

COMMUNICATIONS DE LA MAIRESSE ET DES CONSEILLERS

La mairesse et les élus par la suite prennent la parole à tour de rôle.

**RÉSOLUTION 2020-04-191
LEVÉE DE LA SÉANCE**

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

DE lever la séance à 22 h 30.

Adoptée